

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 26 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 février 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Dr Philippe DUCHESNE - M. Bruno CASSEN - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETARE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : TEMPORADA 2015 : TARIF PUBLICITAIRE DES BILLETS SPECTACLES TEMPORADA

De manière à assurer la promotion des événements taurins et festifs organisés par la Ville de Dax, un certain nombre de supports de communication sont réalisés chaque année : dépliants, billets, affiches, site Internet reproduisant le visuel de chacun de ces événements.

Les billets des corridas de la temporada sont susceptibles d'intéresser un annonceur publicitaire unique pour l'emplacement qui lui est réservé au dos.

Il est proposé le tarif HT suivant :

Billetterie	3 523 €
-------------	---------

La billetterie concerne les corridas de la Feria et de Toros y Salsa, la corrida de rejon, le master des vaches sans corde, les cours de salsa, le concours landais, la novillada piquée, les novilladas non piquées, l'abonnement novilladas non piquées et autres spectacles divers (93 000 exemplaires électroniques).

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2015.

SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

FIXE le tarif publicitaire au dos des billets de corridas tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ce produit.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150226-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 02 Mars 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».